

3^{EME} COMITE DE PILOTAGE DU 2^{EME} « PAPI »
PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS



REUNION DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017
TONNERRE – SALLE DU CONSEIL - MAIRIE

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS (20) :

LANDON Nicolas – Préfecture de l'Aube (SIDPC10¹)
THIERRY Emmanuelle – Préfecture de l'Aube
DAUMAIN Sylvie – Sous-Préfecture de Côte-d'Or
BESSON Jérôme – DDT10² - Chargé de Mission Gestion de Crises
MILLOT Marie-Laure – DDT10
BONNET Fabrice – DDT89 – Chef du Service Forêts, Risques, Eau et Nature
THOLE Romain – DDT89 – Chef de l'Unité Risques Naturels
BOUJARD Olivier (DREAL³ BFC⁴) - Chef de Pôle Risques Naturels (Service Prévention des Risques)
COQUILLE Eric – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) - Président
COELHO Caroline – SMBVA – Vice-Présidente en charge du PAPI
CHANTEPIE Jean-Pierre – CLE⁵ de l'Armançon / Vice-Président du SMBVA /
Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance
GOVIN Gérard – Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne – Vice-président délégué
au développement durable
SCHMITT Catherine – Yonne Nature Environnement (FNE⁶)
PAYER Sophie – Région Grand Est - Adjointe au chef du Service Eaux et Milieux Aquatiques
MOËS Matthieu – Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) – Chef d'Opérations Rivières
REIGNIER Jérémy – EPTB SGL⁷- Animateur PAPI Seine Troyenne
PORTIER Jean-Pierre – Chambre d'Agriculture de l'Yonne
DEWULF Karolien – Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aube
BUCHAILLOT Lauriane – SMBVA – Directrice
NUTI Guillaume – SMBVA – Animateur du PAPI de l'Armançon

¹ Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Aube (10)

² Direction Départementale des Territoires de l'Aube (10)

³ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁴ Bourgogne-Franche-Comté

⁵ Commission Locale de l'Eau

⁶ France Nature Environnement

⁷ Etablissement Public Territorial de Bassin – Seine Grands Lacs

ETAIENT EXCUSES (17) :

Préfecture de l'Yonne : représentée par la DDT89
DDT 21 : représentée par la DDT89
BRUNELLE Joanna – DRIEE⁸ Île de France
CHAMPEAUX Claudie – Communauté de Communes du Serein
MOLINOZ Patrick – Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Vallée de la Seine
VIART Jean-Michel – Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole
CHARLOT Dominique – Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs
LAPORTE Alain – U.F.C.⁹ Que Choisir
DUFAY Marie-Guite – Région Bourgogne-Franche-Comté
AUGUSTE Valérie – Région Bourgogne-Franche-Comté
COURTOIS Xavier – Conseil Départemental de l'Yonne
PICHERY Philippe – Conseil Départemental de l'Aube
BOTTONI Charlotte – Conseil Départemental de la Côte-d'Or
HERMANT Anne – Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or
PARIGOT Daniel – Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
MIREPOIX Xavier – Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
RASSEL Nicolas – Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services

ETAIENT ABSENTES (12):

DREAL Grand Est
Communauté de Communes du Serein et Armance
Communauté de Communes de l'Agglomération Migemmoise
Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois et de Bligny-sur-Ouche
Communauté de Communes du Montbardois
Communauté de Communes des Terres d'Auxois
Communauté de Communes Ouche et Montagne
Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon
Communauté de Communes du Jovinien
Chambre d'Agriculture de l'Aube
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Bourgogne - Section Côte-d'Or
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube

⁸ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

⁹ Union Fédérale des Consommateurs

ORDRE DU JOUR :

- I. **Bilan d'avancement des 16 actions au 1er octobre 2017**
- II. **Bilan Planning 2017 et programmation 2018**
- III. **Mission hydrologie de bassins versants et articulation avec le PAPI**
- IV. **Calendrier 2018**
- V. **Financements**

Tour de table : présentation des participants au comité de pilotage PAPI de l'Armançon.

Caroline COELHO, Vice-présidente du SMBVA en charge du PAPI, excuse les structures n'ayant pu être présentes.

L'ordre du jour est rappelé avant d'être entamé.

I. BILAN D'AVANCEMENT DES ACTIONS AU 1^{ER} OCTOBRE 2017

La logique et l'imbrication des 16 actions du PAPI sont rappelées (➡ Cf. **diaporama**). La pièce centrale est le développement en régie d'un modèle hydraulique sur les tronçons situés à l'aval des stations instrumentées. Les différents résultats cartographiques en sortie du modèle serviront à communiquer, améliorer la gestion de crise, prévenir l'urbanisation en zones inondables, réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructure et étudier des solutions d'optimisation des zones d'expansion de crues (ZEC).

A. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

a) Action 1.1 : Mise en place d'un outil de modélisation des inondations sur les cours d'eau principaux du bassin versant de l'Armançon

L'avancement du modèle par tronçon est rappelé :

Rivière(s)	Tronçon	Avancement	Echéance
Armanche	De Chessy-les-Prés à St-Florentin	En attente des données topographiques (MNT ¹⁰)	Octobre 2018
Armançon	De Tronchoy à la confluence à Migennes	Construit, calé, en attente de validation technique	Novembre 2017
Armançon	D'Aisy à Tronchoy	En construction	Janvier 2018
Armançon, Oze, Brenne et Ozerain	Des premières stations à Aisy-sur-Armançon	En attente des données topographiques (MNT)	Aout 2018

Jean-Pierre CHANTEPIE demande si les résultats du modèle pourront couvrir la CCCVA. L'animateur du PAPI répond que seul le court tronçon sur la Commune de Chessy-les-Prés sera concerné, mais que la DDT10 a compilé les résultats des enquêtes menées suites aux crues conséquentes de 2012 et 2016 (occurrence > 50 ans) et que l'emprise des zones inondées pour ces événements seront disponibles pour les communes. La détermination des enjeux situés en zone inondée est en cours par la DDT10.

Des rendus cartographiques issus du tronçon le plus à l'aval sont présentés :

- Cartes fixes (cartes des zones inondables pour un pas de débit constant),
- Animation dynamique de propagation de la crue,
- Comparatif semi-dynamique avant/après.

Une base de travail sur différents usages associés est rassemblée dans un tableau (➡ Cf. **diaporama**).

Nicolas LANDON soulève deux points d'attention au regard de la diffusion de cartes pouvant nuire à la gestion de crise :

- La diffusion de cartes sans précautions importantes peut rapidement surcharger le standard téléphonique des préfectures en cas de crues,
- La responsabilité du SMBVA sera engagée lors de la diffusion des cartes (des mentions précisant que ces cartes sont à titre indicatif et destinées à être utilisées pour des études techniques seront nécessaires).

¹⁰ MNT : Modèle Numérique de Terrain

Catherine SCHMITT, Caroline COELHO et Eric COQUILLE regrettent que l'effort et l'investissement fournis pour l'élaboration des cartographies soit tant freiné. Le public doit pouvoir s'imprégner de ces problématiques et des cartes de zones inondables pour développer sa culture du risque et mieux comprendre les enjeux liés (notamment en urbanisme).

Catherine SCHMITT demande si les effets attendus du changement climatique ont été pris en considération dans la modélisation. Guillaume NUTI répond que le parti a été pris de raisonner en terme de débit aux stations hydrologiques afin de s'affranchir des périodes de retours (occurrence) des évènements climatiques qui seront les principales impactées par le changement climatique. L'influence de ce dernier sur les hydrogrammes sera nettement plus faible (tendance à exacerber les pics de crue).

Suite aux différents échanges, le comité de pilotage s'accorde à valider :

- ◆ le principe de terminer la modélisation en Côte-d'Or et dans l'Aube le plus rapidement possible (sous réserve de disponibilité des données),
- ◆ la diffusion des cartographies :
 - Aux élus et techniciens : la totalité des supports appropriés,
 - Au public : au titre de la culture du risque avec des avertissements de lecture :
 - Pas de diffusion en période de crise de la part du SMBVA,
 - Pas de lien avec des occurrences de crues, notamment pour les crues fréquentes (<50ans),
 - Une échelle limitée au 1/25000,
 - La mention « diffusion à titre indicatif » rappelant le caractère non opposable des cartes,
 - Un rappel de la précision des résultats et de l'incertitude associée.

Utilisation / Type de rendu	Gestion de crise	Communication			
	Maire / Préfecture	Élus	Citoyens	Grand public	Gestionnaires de réseaux
Carte fixe	Avec enjeux	Urbanisme	Information (DICRIM)	Salons / expositions / conférences	Autodiagnostic (avec cotes altimétriques)
Animation dynamique de propagation de la crue	Non pertinent	Compréhension fonctionnement crue			Non pertinent
Comparatif semi-dynamique avant/après	Aide au COD ¹¹	Non pertinent		Avec repères de crue	Non pertinent

¹¹ Centre Opérationnel Départemental

b) Action 1.2 : Création d'un site internet relatif au risque inondation et à sa gestion sur le bassin de l'Armançon

Olivier BOUJARD rappelle que les plateformes régionales ont pour objectif de mutualiser des fonctionnalités cartographiques avancées, afin de les mettre à disposition des bassins versants qui n'auraient pas les moyens techniques et financiers pour s'en doter.

Les membres présents s'accordent à ne pas démultiplier le nombre de sites d'informations sur la gestion de l'eau.

Catherine SCHMITT demande s'il est possible de faire des liens réciproques entre les sites du SMBVA et de l'AESN sur les sujets de gestion des eaux (SAGE), ainsi que sur les différents rapports stratégiques d'adaptation au changement climatique.¹²

Le projet de nouveau site internet dédié aux inondations sur le bassin versant de l'Armançon est abandonné au profit de l'intégration de contenus, provenant en partie de plateformes existantes, sur le site du SMBVA (communication sur la nécessité de gérer conjointement les milieux aquatiques et la protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant).

c) Action 1.3 : Actions de communication auprès des élus, des riverains et de la population pour développer la culture du risque

La principale action « grand public » menée en 2017 a été la sortie en partenariat avec le CIE Othe et Armance à Ervy-le-Châtel, qui a mobilisé environ 20 participants âgés de 7 à 77 ans. Au programme, lecture de paysages et vie de la rivière. Le succès et les bons retours des participants encouragent à renouveler ce type d'actions.

De nombreux ateliers à destination des élus délégués au SMBVA et aux communautés de communes ont été menés au premier semestre 2017 afin d'expliquer la prise de compétence GEMAPI et de déterminer l'ambition de SMBVA dans son périmètre de compétences. Cela représente un investissement temporel important.

Deux propositions sont faites au comité de pilotage :

- ◆ Organiser des conférences thématiques par sous-bassin versant pour communiquer auprès des **élus** sur :
 - La responsabilité des élus en matière de gestion de crise (clarification des rôles suite à la formalisation de la GEMAPI),
 - Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : pourquoi et comment l'élaborer et le faire vivre,
 - Les outils d'aides à décision (Vigicrues / APIC - Vigiflash / info hautes eaux ...).
- ◆ Communiquer auprès du **public** via les publications du SMBVA (lettre d'information) et préparer des articles ou feuillets à insérer sur différents thèmes « inondation » dans les bulletins communaux et communautaires du bassin versant.

Eric COQUILLE ajoute que les Communautés de Communes seront elles aussi invitées à ces réunions.

Les services préfectoraux interviendront volontiers à la tribune de ces conférences.

Jean-Pierre CHANTEPIE s'interroge sur les connaissances des étudiants d'écoles d'agriculture, notamment sur les outils et structures territoriales de gestion des eaux. Bien qu'apparaissant éloignées des prérogatives du PAPI, des invitations pourront être envoyés aux écoles proches du bassin lors des conférences thématiques.

Catherine SCHMITT insiste sur le devoir de communiquer sur le changement climatique et ses effets attendus localement (diffusion de la plaquette synthétique adaptée au BV de l'Armançon).

Les membres du comité de pilotage approuvent ces actions de communication.

¹² [Lien vers la Stratégie adoptée par le comité de bassin Seine Normandie le 8 décembre 2016](#)

d) Action 1.4 : Incitation, puis accompagnement des écoles et communes à la mise en œuvre d'opérations Memo'Risks

Cette opération à destination des scolaires (primaires) nécessite la mobilisation des maires et des enseignants locaux qui doivent être moteurs. De plus, un suivi sur deux ans minimum est nécessaire (1^{ère} année : lancement et appropriation par les enseignants, 2^{ème} année : collecte des informations et rendu officiel avec remise de prix aux élèves). Enfin, des supports pédagogiques doivent être réédités.

Olivier BOUJARD informe que la DREAL BFC travaille actuellement sur des opérations de communication de ce genre. Une participation financière régionale n'est pas exclue. Concernant la gradation proposée (☞ Cf. diaporama), il ajoute que la DREAL a des contacts au rectorat qui permettront de cibler plus rapidement les niveaux et établissements pouvant être intéressés (classe de 5^{ème} ?).

L'animateur PAPI se rapprochera de la DREAL BFC pour les contacts de référents au rectorat, ainsi que pour la réédition de supports pédagogiques.
Les membres du COPIIL approuvent le décalage de l'action Memo'risks sur les 3 dernières années du PAPI. Ils valident également le travail en 2018 avec quelques classes d'histoire géographie de collèges (ou lycées).

e) Action 1.5 : Poursuite du programme de pose de repères de crue

Le Comité de Pilotage approuve la mise en valeur de repères de la crue de juin 2016 par la pose de macarons supplémentaires.

B. Axe 2 : La surveillance la prévision des crues et des inondations

a) Action 2.1 : Gestion d'un dispositif expérimental d'information sur les niveaux de hautes eaux à destination des maires des communes de l'aval de la Brenne

Le fonctionnement du dispositif actuel est brièvement rappelé. Il est indiqué qu'une campagne d'instrumentation du réseau hydrographique de la Louesme, afin d'étudier la faisabilité de transposer le dispositif actuellement en œuvre sur la Brenne aux communes de l'Armançon à amont d'Aisy, va débuter en 2018 (en lien avec le poste d'Hydrologie de Bassins Versants).

C. Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

a) Action 3.1 : Mise en place d'un automate d'appel en masse des riverains inondables mis à disposition des maires

La démarche suivie par le SMBVA est expliquée (envoi de questionnaires aux 267 communes + 14 EPCI, tri des communes : possédant un PCS, intéressées par un automate d'appel, autres besoins potentiels). Un automate d'appel en masse ne semble pas adapté aux petites communes (techniquement lourd à mettre en œuvre pour prévenir moins de 50-100 personnes). De plus, un PCS à jour est indispensable pour développer ce type d'outil. Enfin, les estimatifs financiers sont prohibitifs (environ 30 000 € de mise en œuvre + 40 000 €/an d'abonnement non subventionnables) pour le SMBVA.

Il est proposé d'abandonner l'action en proposant des adaptations compensatoires aux communes.

Catherine SCHMITT trouve dommage d'abandonner l'action et demande si une inscription volontaire des riverains (comme cela est fait pour la qualité de l'air par l'association Atmos'Air¹³). → Le problème réside dans le ciblage très précis requis pour la problématique inondation (à la parcelle / risque localisé dans l'espace et le temps). De plus, le maire est le seul habilité à donner l'alerte à ses concitoyens : une substitution par le SMBVA ou autres structures n'est pas possible.

Caroline COEHLO (adjoite à la ville de Tonnerre) ajoute que lors de la crue de mai 2013, l'appel des riverains a couté deux jours d'agents de la ville de Tonnerre. Toutefois, le ciblage des personnes et les informations à leur donner avaient été simplifiés par le PCS de la Commune régulièrement révisé. Elle insiste sur la mise en place d'un PCS, phase 0 de la préparation à la gestion de crise, qui doit être réalisée avant tout recours à un outil d'appel des populations.

Des adaptations techniques de substitutions sont citées par certains membres du COPIL :

- Inscription à APIC¹⁴ sur des communes à l'amont (mais liste restreinte de destinataires),
- Souscription d'un automate au cas par cas, avec aide technique du SMBVA pour la rédaction du CCTP,
- Mise en place de groupes d'envois SMS (suite à travail d'un PCS).

Les membres du comité de pilotage :

- ◆ Acceptent l'abandon de la mise en place d'un automate d'appel en masse,
- ◆ Soulignent la nécessité pour le SMBVA de proposer des adaptations possibles aux communes qui le souhaiteraient. La mise à disposition des cartes de zones inondables potentielles ainsi que les conférences thématiques permettront d'inviter les communes à se doter d'un PCS (avant la mise en place d'un outil informatique).

b) Action 3.2 : Sensibilisation des élus et assistance en matière de préparation à la gestion de crise

L'action prévoit de répondre aux sollicitations des élus au cas par cas. L'année 2017, calme hydrologiquement, n'a pas occasionné de sollicitations directes. Toutefois, dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et du travail sur l'ambition du SMBVA, des ateliers et réunions à destination des délégués et des élus du bassin versant, abordant notamment les aspects de préparation et de gestion de crise, ont été conduits.

Les membres du COPIL valident la proposition de communiquer auprès des élus :

- ◆ Lors de la communication expliquant l'abandon de l'automate d'appel en masse,
- ◆ Lors de conférences thématiques par secteurs (cf. [action 1.3](#))

D. Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

a) Action 4.1 : Cartographie et caractérisation des champs d'expansion de crues, préservation dans les documents d'urbanisme des communes ne disposant pas d'un PPRNi approuvé

Les communes icaunaises riveraines de l'Armançon disposent toutes d'un PPRi approuvé, limitant l'urbanisation des champs d'expansion de crues (zones à risque). Les DDT sont actuellement en charge, à différents stades d'avancement, de l'application de la doctrine R 111-2 du Code de l'Urbanisme (qui oblige le Maire à tenir compte dans l'urbanisme, du risque si ce dernier est connu. La DREAL BFC

¹³ www.atmosfair-bourgogne.org

¹⁴ Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (service gratuit de Météo France)

travaille à l'harmonisation des doctrines. Les rendus ne sont pas attendus avant 1 an sur la nouvelle grande région.

Sur l'urbanisme, la CLE a sa place pour veiller à ce que l'Etat soit homogène et cohérent dans ses prescriptions sur les trois départements du BV de l'Armançon. Il est précisé par les services de l'Etat, que la Commission Locale de l'Eau fera partie des personnes associées aux réunions de travail sur la déclinaison de l'article R 111-2 au niveau départemental.

Caroline COELHO ajoute que des prescriptions sur l'urbanisme peuvent également être faites sur des communes soumises au seul RNU¹⁵ sans se référer à l'article R 111-2¹⁶.

M. CHANTEPIE annonce que la CCCVA va prendre part au SCOT porté sur l'Aube par le syndicat DEPART¹⁷. Comme précisé pour [l'action 1.1](#), seules les emprises de zones inondées lors des épisodes de 2012 et 2016 pourront servir dans la déclinaison du schéma de cohérence territoriale.

Les membres présents approuvent la proposition de décaler l'action en 2019 afin d'attendre les résultats de la modélisation hydraulique ainsi que l'avancement du travail de déclinaison du R 111-2.

b) Action 4.2 : Suivi de projets de toutes natures ayant une incidence sur risque inondation (en concertation avec la CLE Armançon)

L'action prévoit d'étudier au cas par cas les demandes d'autorisations soumises à l'avis de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Armançon. Les trois dossiers étudiés se trouvaient en cohérence avec les préconisations du SAGE¹⁸.

E. Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Les trois actions 5.1, 5.2 et 5.3, respectivement à destination des bâtiments publics (ERP¹⁹) et habitations, des entreprises et des gestionnaires de réseaux, sont présentées dans le même temps.

Les débats font émerger la nécessité de cibler principalement les entreprises :

- de moins de 20 salariés, qui ne sont pas dans l'obligation de réaliser leurs propres diagnostics,
- ayant des activités potentiellement polluantes en cas d'inondation (garages automobiles...).

Vu le plan de charge de l'animateur PAPI, il est proposé de faire appel à un stagiaire de fin d'études (BAC +5) pour une durée de 6 mois. Ce stage aura pour objectif de :

- faire un retour d'expérience sur l'opération à destination des habitations menée lors du 1^{er} PAPI,
- actualiser les données des établissements situés en zones à risques,
- cibler et contacter un panel d'établissements (avec l'aide des chambres consulaires) afin de réaliser 50 diagnostics,
- contacter les gestionnaires de réseau et envoyer les résultats de modélisation (autodiagnostic),
- préparer un CCTP en vue de passer le marché de réalisation des diagnostics.

Olivier BOUJARD précise qu'au niveau des ICPE, les inspecteurs de la DREAL font déjà passer des messages de prévention vis-à-vis des inondations.

Caroline COELHO insiste sur le ciblage de petites entreprises utilisant des produits polluants, pouvant impacter fortement les milieux naturels. Ces entreprises ne connaissent pas toujours leur vulnérabilité et souvent, quelques préconisations organisationnelles suffisent à éviter les dégâts.

¹⁵ Règlement Nationale d'Urbanisme

¹⁶ L 111-2-2 : permet d'identifier et localiser des zones où l'implantation de constructions « portent [...] atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques ».

¹⁷ Syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (www.syndicatdepart.fr)

¹⁸ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

¹⁹ Etablissements Recevant du Public

Afin de mobiliser les acteurs, il est proposé de commencer l'action « réduction de vulnérabilité » par la médiatisation d'un exercice de gestion de crise impactant plusieurs quartiers résidentiels et artisanaux d'une ville du territoire. La ville de Tonnerre serait-elle candidate ?

Le comité approuve le lancement des actions dès 2018 par le travail à temps plein d'un stagiaire.

F. Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

a) Action 6.1 : Etude préalable à la mise en place d'actions pilotes de ralentissement dynamique sur le bassin de l'Oze

Initialement prévue sur le seul sous-bassin versant de l'Oze, l'étude préalable à la mise en place d'actions de ralentissement dynamique a été élargie à 6 secteurs du bassin versant de l'Armançon, touchés par des phénomènes de ruissellement / érosion lors des épisodes de mai et juin 2016. La mission « hydrologie de bassins versants » commençant le 9 octobre 2017 pour une durée de 24 mois s'intéressera aux aspects qualitatifs et quantitatifs de ces 6 sites afin de proposer des aménagements hydrauliques et paysagers destinés à réduire les flux à la parcelle dès leur production.

Catherine SCHMITT demande si le pourcentage de prairies retournées sur le bassin versant est connu. Il est répondu que cette question sera traitée dans l'état des lieux de la mission hydrologie de bassins versants commençant le 9 octobre 2017 pour une durée de 24 mois.

De nombreuses études passées ou en cours sur d'autres bassins aideront à rapidement mettre sur pied une méthodologie de diagnostic²⁰.

Le COPIL s'accorde sur le principe de chercher des solutions à la parcelle par des techniques d'hydraulique « douce ».

Il valide le principe de réunir des groupes de pilotage afin de communiquer et concerter localement, en joignant notamment les chambres d'agricultures.

b) Action 6.2 : Etude de faisabilité permettant la restauration ou l'optimisation de champs d'expansion de crues

Plusieurs remblais longitudinaux limitant l'expansion des crues en fonds de vallées ont été recensés lors du 1^{er} PAPI. A partir de l'outil de modélisation, certains sites seront étudiés pour quantifier l'apport sur la réduction de la ligne d'eau, sur l'onde de crue, ainsi que l'emprise des zones potentiellement remobilisables en lit majeur (étude de faisabilité).

Afin de pouvoir tenir les délais du PAPI, il est proposé que l'étude de faisabilité soit conduite en régie par le SMBVA via le chargé de mission hydromorphologie. Cette adaptation permettrait au pôle GEMAPI de savoir utiliser le modèle sur certains des projets conduits par le SMBVA. De plus, leur expérience en concertation autour de projets d'effacement d'ouvrages sera utile. Une animation agricole sera également nécessaire dès le démarrage des études.

Les membres du comité soulignent la nécessité de définir avec l'ensemble des acteurs l'objectif attendu par ces types de projet de restauration / optimisation de champs d'expansion de crues. Ils préconisent d'associer lors des débats des acteurs situés plus à l'aval en plus des acteurs localement impliqués.

Le comité de pilotage approuve l'étude en régie au sein du SMBVA. Il souligne la nécessité de s'accorder collectivement sur le but recherché de ces actions et d'associer largement dès le début des réflexions.

²⁰ Etude du Grand Chalon, dont méthode de concertation

II. BILAN PLANNING 2017 ET PROGRAMMATION 2018

A. Avancement 2017

Le plan de charge 2017, arrêté lors du comité de pilotage d'octobre 2016, a évolué : le temps consacré à la modélisation a baissé à cause d'une augmentation forte du temps passé :

- A la communication et aux interventions auprès des élus (accompagnement prise de compétence GEMAPI et ambition du SMBVA),
- A l'animation du PAPI (journées techniques, COPILs, visites terrain, demande subventions...),
- A l'indisponibilité de certaines données topographiques pour la modélisation.

Les autres actions sont conformes au plan de charge prévisionnel.

B. Proposition de planning 2018 et arbitrage

Le plan de charge présenté initialement compte 234 jours (sur 220 jours maxi.). Suites aux différentes décisions du comité de pilotage pour chaque action, une priorisation avec reports ou annulation d'actions a été faite (la diapositive n°23 du diaporama récapitule ces modifications) :

- La prise en charge par le pôle GEMAPI du SMBVA de l'action 6.2 permet de passer de 25 à 7 jours.
- L'action 4.1 (ZEC et urbanisme) peut être décalée en 2019 (économie de 13 jours).
- La création d'un nouveau site internet pour la communication du PAPI n'étant pas jugée nécessaire, compensée par une intégration d'autres contenus sur le blog et le site du SMBVA, une économie de temps de 18 jours est possible.
- Une partie du bilan à mi-parcours du PAPI pourra être traitée début 2019 (économie de 10 jours) et pourra profiter de la méthodologie employée pour le bilan du PAPI d'intention de la Seine troyenne, proposée par l'EPTB SGL.

Finalement 88 jours sont dégagés pour la modélisation (Côte-d'Or + simulations).

Les plans de charges et les calendriers présentés, notamment celui de l'année 2018, sont approuvés par les membres présents.

III. Mission hydrologie de bassins versants et articulation avec le PAPI

Présenté lors de [l'action 6.1](#), l'action est rappelée succinctement. L'arrivée d'un chargé mission pour 2 ans est prévue le 9 octobre 2017. Les deux co-financeurs (AESN et Etat – DDT 89) étaient présents lors des entretiens. Issu d'un financement croisé complexe articulant ruissellement, risque inondation, qualité de l'eau et agriculture, l'étude des 6 secteurs (sous-bassins versants caractéristiques) permettra d'établir une méthodologie de diagnostic et des propositions d'aménagements transposables sur d'autres BV. Cette mission s'appuiera sur une campagne de mesures (débits et qualité) sur deux grands sous-bassins versants insuffisamment instrumentés (Louesme et Cléon), qui devra être lancée dès l'arrivée du chargé de mission.

IV. Calendrier 2018

Le phasage des missions des trois agents (animateur PAPI, hydrologie de bassins versants et stagiaire) pour l'année 2018 est présenté.

V. Financements

Comme présenté dans le diagramme du support de présentation, l'absence de subventions au titre des fonds FEDER Plan Seine met en difficulté le SMBVA notamment dans l'animation du PAPI (à hauteur de 30% du coût de l'animation, soit 108 000 € sur 6 ans). Les fonds FEDER Plan Seine ne sont désormais accessibles qu'à des appels à projets.

- La DREAL BFC est en cours de négociation avec la Région afin de pouvoir aider financièrement les actions de réduction de vulnérabilité des entreprises.
- L'AESN pourrait cofinancer davantage d'axes (notamment l'axe 6). Matthieu MOES dit qu'il reviendra vers le SMBVA dès qu'il aura plus d'éléments.

Il est conseillé au SMBVA de prendre rendez-vous avec les différentes régions (notamment Île-de-France, gestionnaire des fonds FEDER Plan Seine), afin de présenter les actions en projet dans le PAPI et de valider un accord de co-financement le cas échéant.

En l'absence de remarques ou de questions supplémentaires, Caroline COELHO remercie les participants de leur présence et clôture la réunion.

Conclusion :

Ce comité de pilotage a permis de réunir l'ensemble des collèges de représentants, notamment quelques communautés de communes, qui seront en charge de la gouvernance du SMBVA au 1^{er} janvier 2018 pour l'exercice de la GEMAPI. A cette date, ces EPCI seront compétents pour la GEMAPI, mais peuvent l'être également pour d'autres sujets en lien avec les inondations (urbanisme, développement économique, etc.).

Le passage en revue de chaque action a permis des échanges nourris et l'appropriation opérationnelle des sujets par les parties prenantes. Les résultats de modélisation hydraulique et les actions de réduction de vulnérabilité, débutant à partir de 2018, ont longuement été abordés en tant que véritable plus-value du PAPI. Les DDT et les CCI aideront à sélectionner les enjeux et mettre en place les diagnostics. Toutefois, la majorité des actions repose sur les résultats de la modélisation hydraulique. Aussi, les membres du COPIL ont validé la proposition de priorisation des actions pour l'année 2017 :

1. Modélisation : doit être terminée fin 2018 avant la révision des 3 ans (fin 2018),
2. Ralentissement dynamique : initier les études sur six sous-bassins (recrutement d'un chargé de mission),
3. Réduction de vulnérabilité : amorce de la démarche, état des lieux et ciblage (stagiaire).

D'autre part, le comité de pilotage a arbitré quatre actions :

1. Abandon de la mise en place d'un automate d'appel en masse (action 3.1),
2. Commande et mise en place de repères de la crue de juin 2016,
3. Communication internet : incorporation de contenus depuis des plateformes extérieures et enrichissement des sites portés par le SMBVA,
4. Restauration des zones d'expansion de crues : internalisation de l'étude de faisabilité.

Ces arbitrages permettent de dégager du temps supplémentaire à l'animateur pour avancer la modélisation.

Le COPIL approuve aussi les plans de charges et les calendriers présentés.

Le prochain comité de pilotage de mi-parcours aura lieu début octobre 2018. La participation en nombre des communautés de communes sera un point important de ce rendez-vous.

Votre interlocuteur

S.M.B.V.A

58 ter, rue Vaucorbe
89 700 TONNERRE
☎ : 03.86.55.97.02
📠 : 03.86.75.11.41

Guillaume NUTI

☎ : 06.01.72.32.06
✉ : papi@bassin-armancon.fr